



**D** Faisant fonction (f.f.) en absence du directeur  
**A** Agence exécutive européenne pour la recherche (REA)

(1) TITRE TEMPORAIRE- COMME PRÉVU DANS L'ACCORD DE RETRAIT ENTRE L'UE ET LE ROYAUME-UNI, LES PROGRAMMES BRITANNIQUES POUR LA PÉRIODE 2014-2020 SERONT MIS EN OEUVRE DE LA MÊME MANIÈRE QUE LES PROGRAMMES DES ÉTATS MEMBRES DE L'UE.